

PARCE QUE THORIGNY, C'EST VOUS... et parce que nous ne faisons pas partie de ces intermittents du spectacle politique local, qui entrent en hibernation une fois les résultats des élections tombés, mais que **nous restons mobilisés** pour préserver le cadre de vie que nous avons choisi et créer les conditions d'une vraie démocratie locale, voici notre deuxième lettre d'information.



1 LA FUSION DES INTERCOS

Du mariage pour tous, au divorce de chacun

La métropole du Grand Paris naîtra le 1^{er} janvier 2016. À cette date, en théorie, toutes les communautés d'agglomération de Seine-et-Marne qui touchent le Grand Paris devront intégrer une intercommunalité de plus de 200 000 habitants. **C'est le mariage pour tous !** C'est du moins ce que dit la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, qui encadre la réalisation du schéma régional de coopération intercommunale (SRCI). Elle concerne le département de la Seine et Marne et ceux de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines confrontés au même défi : s'adapter au Grand Paris.

Bien entendu, et comme le présentait le tract de TDS diffusé en juin 2014, la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire est directement concernée.

Pour nous, le regroupement envisagé par le Préfet de Région compterait près

de 345 000 habitants, répartis dans 35 communes et réunissant 5 agglomérations : Marne et Chantereine, la Brie francilienne, Marne et Gondoire, le Val d'Europe et le Val Maubuée.

→ Où en sommes-nous dans le calendrier qui doit nous mener, en cinq étapes, jusqu'en janvier 2016 ?

Deux étapes importantes ont été franchies, sans que nos trois élus communautaires estiment devoir en discuter avec les Thorignienns ou, au minimum, les en informer ! Fin août, le Préfet de Région a présenté le projet initial de schéma régional de coopération intercommunale et le 9 décembre, toutes les collectivités (municipalités et interco.) ont rendu leur avis sur ce projet initial. Ce n'est que le 11 décembre (!) que la municipalité de Thorigny a décidé d'informer ses concitoyens sur la procédure : « *Les élections sont passées. Laissons la Belle endormie s'assoupir de nouveau !* »

Les élus à Thorigny et à Marne et Gondoire ont pourtant fait un choix : celui de rester ensemble et seuls ! Le refus du mariage forcé ! L'anticipation d'un divorce pour incompatibilité ?

Une demande de dérogation a été présentée au Préfet qui repose sur la spécificité de Marne et Gondoire, son dynamisme et des différences avec les autres intercos (taux d'endettement et compétences déléguées notamment). A écouter les élus de Thorigny, il s'agit surtout de demander du temps pour se trouver et apprendre à se connaître. **Mais, aucun futur n'a été présenté, ou même esquissé, lors de la réunion du 11 décembre.** Aucun projet alternatif ne serait envisagé, en dépit d'un risque de rejet de la demande de dérogation qui ne peut être écarté. Et, même si elle était acceptée, cette dérogation ne serait que temporaire.

→ Et puis, comment imaginer que notre seule petite communauté d'agglomération puisse ne pas respecter le seuil des 200 000 habitants ?

Lors de la réunion tenue le 11 décembre, les élus communautaires ont fermement réfuté l'hypothèse d'un engagement des communes de la CAMG, auprès de l'Etat, à atteindre seules les 200 000 habitants, **c'est-à-dire en accélérant les constructions de logement.** Dont acte. Mais, l'attentisme un peu béat de nos élus communautaires face à la décision que prendra le Préfet de Région inquiète.



→ Pourquoi ne pas chercher à esquisser, dès aujourd'hui, les contours d'une intercommunalité de projets qui montrerait notre compréhension des enjeux auxquels le SRCI tente d'apporter une réponse ?

Si deux des étapes du processus de redéfinition des périmètres des intercos sont aujourd'hui passées, il en reste trois, dont l'adoption du schéma régional de coopération intercommunale fin février 2015. En plus d'une transmission régulière des informations utiles pour comprendre les enjeux du regroupement et de son refus par la commune et la communauté d'agglomération.

TDS réclame un débat citoyen :

→ Que veulent les Thorigniëns pour leur ville en 2020 ?

TDS propose de le compléter par une «votation» de tous sur les scénarios issus du débat citoyen que les élus communautaires ont promis.

2 THORIGNY EN CHANTIER(S)...

TDS demande un moratoire et une étude d'impact

Fin octobre 2014, un article du Parisien titre sur la convoitise dont font l'objet les bords de Marne. Pour la CAMG, nous n'en sommes qu'au stade des études. On n'a pas encore connaissance des conditions économiques, urbaines et architecturales du projet d'aménagement à venir. Ni le prix de la cession des terrains appartenant à RFF ni le calendrier ne sont connus. Bref, on ne sait rien,... en dehors d'un nombre : 400 logements.

Fort de ces renseignements (!), en conseil communautaire puis municipal, la conseillère communautaire, issue de l'opposition municipale, apporte son soutien au Maire de Thorigny sur le sujet de l'aménagement des Bords de Marne. Soutien à quoi, puisqu'on ne sait rien ? Décidément, à Thorigny sur Marne, les élus savent peu de choses et les habitants encore moins !

Avec 400 logements à cet endroit-là, ce seront 1000 logements supplémentaires qui finiront d'encombrer le ventricule Thorignien du «cœur urbain» de Marne et Gondoire et de boucher les artères qui irriguent de plus

en plus difficilement ce côté-ci de la Marne. Si on adopte un ratio de 3 personnes par foyer, cela fait 3000 personnes en plus des 9 300 recensées, soit un tiers d'habitants en plus. Et, on n'a pas inclus, dans ce calcul, l'aménagement de la troisième tranche des Vallières !



PARCE QUE THORIGNY, C'EST VOUS!

TDS demande aux élus de s'expliquer sur cette marche forcée vers la densification urbaine, lancée en catimini, et en contradiction complète avec les promesses électorales faisant des 10 000 habitants un seuil quasi-infranchissable à moyen terme ou le renvoyant à un horizon que les plus de quarante ans ne pourraient pas connaître ! Aujourd'hui tout est déjà saturé, écoles comme voiries !

→ Comment peut-on continuer à construire sans que la question des infrastructures nécessaires ne soit posée ?

TDS demande que soient rapidement pris en compte les besoins créés par les logements en construction. Tant que la question de l'inadéquation entre logements, infrastructures et services n'est pas traitée, **TDS demande un moratoire sur les nouvelles constructions de logements.**

Si on revient plus spécifiquement maintenant aux Bords de Marne :

→ Savez-vous vraiment ce que signifie un tel projet d'aménagement urbain aujourd'hui à Thorigny sur Marne ?

On change ici de dimension. A la différence des projets immobiliers (par exemple, l'ensemble en construction de la rue Cornilliot) lancés ou réalisés, il ne s'agit pas simplement de concevoir et de construire de nouveaux bâtiments. Il s'agit de faire des choix d'urbanisation et donc de transformation d'un espace et de ses usages. Il s'agit de définir la nature des équipements publics et privés qui vont être construits sur le site, le type d'activités qui vont y être implantées (logement, loisirs, activités économiques,... ? et donc la nature du « morceau de ville » dont on se saisit.

→ Quelle pulsion a pu ainsi conduire l'opposition municipale à se dessaisir avant tout débat sur les orientations à donner ?

Les années 2000 sont finies ! D'abord, les enjeux urbains ont gagné en complexité. Il ne s'agit plus de construire des lotissements sur des terres à vocation agricole, il s'agit ici d'intervenir sur un territoire déjà urbanisé et déjà habité. Cela pose des problèmes techniques et environnementaux, mais aussi sociaux et économiques d'une toute autre envergure.

Ensuite, l'aménagement urbain vit aujourd'hui à l'heure de l'incertitude, et notamment celle des financements.

Cela accroît la part des capitaux privés dans l'aménagement urbain et doit rendre plus que vigilants nos élus sur les modalités du passage de l'intention à la réalisation. Les investisseurs doivent aussi contribuer au financement des nouvelles infrastructures. C'est à celui qui signe les permis de construire de s'en assurer.

Enfin, les critères de la qualité urbaine des projets ont changé. On sait, par exemple, que les infrastructures routières existantes sont inadaptées à l'augmentation de la population et de la circulation. Mais, au-delà de ce constat, il faut chercher à comprendre et à orienter les mobilités individuelles de demain dans le respect de la qualité environnementale. **Bref, il faut cesser de s'en remettre à des solutions prédéfinies et venues d'ailleurs.**

TDS exige pour cela la réalisation d'une étude d'impact.

Elle permettra de vérifier que les aménageurs prennent pleinement en compte l'ensemble des coûts environnementaux, sociaux et humains de leur(s) projet(s). Il nous paraît essentiel de s'assurer que le(s) projet(s) proposé(s) ne seront pas uniquement rentables sur un plan financier ou conforme à une politique du chiffre conçue bien loin d'ici, mais qu'ils protégeront également l'environnement physique et social auquel tiennent les Thorigniëns.

De la même manière, TDS demande que l'on vérifie que tous les logements, ceux vendus comme placements financiers et les autres, soient réellement adaptés aux besoins privés et sociaux identifiés dans notre secteur.

TDS, VOUS SOUHAITE DE JOYEUSES FÊTES ET VOUS PRÉSENTE SES MEILLEURS VOEUX POUR 2015.



Rejoignez-nous :
www.tds77.fr

